

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars à 18 h 07, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil communautaire de DELLE, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Daniel FRÉRY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernadette BOVE **membre suppléante**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Thomas BIETRY, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Imann, EL MOUSSAFER, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Anissa BRIKH à Christian GAILLARD et Catherine CREPIN à Jean LOCATELLI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 23 février 2026	Le 25 février 2026	En exercice	50
		Présents	30
		Votants	34

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Roland DAMOTTE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2026-02-07 Budget annexe Assainissement non collectif (SPANC) – Débat d'Orientation Budgétaire (DOB 2026)

Rapporteur : Christian RAYOT

Situation

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (dit SPANC) de la CCST existe depuis la prise de compétence assainissement soit au 1^{er} janvier 2009.

Le SPANC compte environ 1 150 abonnés.

Dans l'objectif de mutualiser les moyens et d'assurer la continuité du service public, le service assainissement non collectif est associé au service assainissement collectif. C'est pourquoi un poste de technicien assainissement est mutualisé entre les deux services.

Bilan 2025

- Externalisation des contrôles à mi période

Afin d'assurer la continuité de service aux usagers, il a été fait appel à un bureau d'études en 2025. L'externalisation des contrôles a permis la réalisation de la campagne de contrôles sur la commune de Suarce (86 contrôles réalisés sur 127). Elle a permis la réalisation de 125 contrôles tous confondus.

- Vidanges

Les vidanges constituent une prestation facultative proposée par le service aux usagers, via un marché public. En 2025, 38 usagers ont sollicité la CCST. Ce nombre est très inférieur aux années précédentes (environ 65 unités en moyenne).

Objectifs 2025

L'année 2026 sera marquée par différents évènements :

- la reprise progressive des contrôles par un technicien de la CCST.
- la mise à jour du règlement de service prévue depuis 2024.
- au premier semestre 2026, 30 contrôles périodiques seront réalisés sur les installations présentant des risques sanitaires avec l'appui d'un sous-traitant.
- au second semestre 2026, les contrôles seront effectués en interne, avec un objectif fixé à 90 contrôles périodiques.

Image du compte administratif 2025

	Résultats 2025 projection	Résultats 2024 reportés	Résultats tous exercices confondus
Fonctionnement	-14 589,30 €	51 536,77 €	36 947,47 €

Il n'y a pas eu d'investissement dans le budget SPANC depuis 2009.

La projection du CA 2025, sans reprise des résultats antérieurs, est de – 14 589,30 €. Avec les résultats reportés, la section de fonctionnement 2025 est bénéficiaire de 36 947,47 €.

Les grandes lignes du budget primitif 2026

En Fonctionnement

En dépenses : 37 000 €

Dont notamment :

Charges à caractère général 20 600 €

Dont notamment :

↳ Prestations de vidange 9 500 €

↳ Honoraires (prestations de service) 10 000 €

Charges de personnel 15 000 €

En recettes : 55 061 €

Résultat d'excédent reporté 36 947 €

Vente de produits (contrôles et vidanges) 18 114 €

☞ La section de fonctionnement est excédentaire de 18 061 € tous exercices confondus (grâce au report des résultats antérieurs, évalués à 36 947 €).

En investissement

Sans objet.

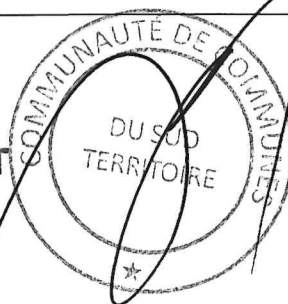
Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- De prendre acte du débat d'orientation budgétaire 2026 du budget annexe d'assainissement non collectif

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT



Et publication ou notification le € MERCREDI 11 MARS 2026

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

